

BULLETIN MUNICIPAL

PUYREAUx



Photo du Châtelard prise depuis le bois de l'Ouche du Roi

JUILLET 2016

LE MOT DU MAIRE

Chers Podiorégaliens et Podiorégaliennes,

Je ne vous assommerai pas à nouveau avec nos soucis de fusion liée à la nouvelle organisation territoriale, mais j'espère avoir de bonnes nouvelles à vous annoncer à la fin de l'année.

Notre action de réfection des voies communales, engagée l'année dernière, se déroule avec un peu de retard. La route du Gouffre au Châtelard, ainsi que le chemin de la Font Martin à la Broue, très dégradés, ont été refaits pour la somme de 9 250 € HT sur laquelle nous avons une aide, au titre du FDAC 2015 (Fonds d'Aide aux Communes) de 3 863 € HT. Cette année, c'est au tour de la rue de l'Eglise, bien abîmée également. Suite à une entrevue avec l'ADA d'Aigre (gestionnaire de nos routes départementales), la RD6 Rue Eugène de Thiac, devrait être refaite à la rentrée.

Nous avons recruté pour une durée d'un an Mr Laurent SITEAU, un jeune du secteur de Mansle, au titre d'un contrat d'avenir. Ce type de contrat est aidé à hauteur de 75 % par l'Etat. Il fait un mi-temps chez nous pour des travaux qui ne pourraient être effectués par notre seul cantonnier. Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, la commune de Saint-Ciers l'emploie pour le reste de son temps. Merci à mes adjoints pour m'avoir épaulé sur ce dossier.

Nous avons transféré le secrétariat de mairie dans l'ancienne salle du conseil qui faisait aussi office de bureau de vote les jours de scrutin. Les obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite nous ont décidé à prendre cette option qui s'avère être un lieu plus agréable pour travailler et recevoir le public.

A compter de 2017, il sera totalement interdit pour les communes d'utiliser des produits phytosanitaires (désherbants...). Actuellement, aucun système palliatif n'est vraiment concluant. Donc en attendant mieux, reprenons l'habitude d'arracher les mauvaises herbes devant chez soi et maîtrisons ensemble cette nouvelle obligation.

Il me reste à vous souhaiter un très bel été et de bonnes vacances pour ceux qui ont la possibilité et la chance d'en prendre.

Bien cordialement.

Le Maire,
Didier BERTRAND.

INFOS UTILES

MAIRIE 05.45.22.26.09

27, Rue Eugène de Thiac

E mail : mairie.puyreaux@orange.fr

Site internet : puyreaux.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h à 12h,

Mardi et Vendredi 14h à 17h30

LA POSTE 36.31

17 rue Grange du Chapitre
16230 MANSLE

TRESORERIE 05.45.20.36.62

19 Bd Gambetta
16230 MANSLE

CABINET MEDICAL 05.45.22.23.23

Bd Gambetta
16230 MANSLE

KINESITHERAPEUTES 05.45.22.51.34

Square Jean Bouillon
16230 MANSLE

SALLE POLYVALENTE 05.45.20.74.80

4, Rue des Pierrières

ECOLE PUYREAUX 05.45.22.28.67

2, Grand'Rue

ECOLE St CIERS 05.45.22.74.32.

Le Bourg

PHARMACIE

ENSERGUEIX 05.45.22.20.46

Place du 8 Mai 1945

PHARMACIE DE MANSLE

(anciennement PROUST)

05.45.22.20.37

15 rue Grange du Chapitre

DECHETTERIE 05.45.22.46.03

2, Le Petit Pont
16230 PUYREAUX

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi
9h à 12h – 14h à 18h

CABINET INFIRMIER de MANSLE

GREGOIRE Caren – VIGIER Magalie –

MADIGOUT Sophie

4 place du 8 Mai 1945

05.45.22.78.56

FLEUREAU Danièle – PASQUIER Annick –

54 av Korb

05.45.22.73.10

BIBLIOTHEQUE LE PETIT MAIRAT

16230 SAINT CIERS 05.45.22.51.81

Horaires d'ouverture :

Mardi 16h30/18h,

Mercredi et Samedi : 15h à 18h

Portage à domicile sur demande

Inscription gratuite

MEDIATHEQUE 05.45.22.74.30

21 Rue Grange du Chapitre
16230 MANSLE

OFFICE DU TOURISME du PAYS du RUFFECOIS : 05.45.20.39.91

Place Gardoire
16230 MANSLE

GENDARMERIE 05.45.20.30.19

Segellas
16230 MANSLE

CABINET VETERINAIRE : 05.45.22.27.47

Dr CHOLEWKA Jack

Dr HEINSTRE Mauve

La Gagnarderie

16230 FONTCLAIREAU

POMPIERS 05.45.22.72.35

Avenue Paul Mairat
16230 MANSLE



Nos regrettés défunts

Nous présentons toutes nos excuses à Mr Biron Roger pour avoir oublié de mentionner le décès de son épouse Mme Biron Adrienne décédée le 15 Janvier 2015.

Mr CHADOUTEAUD Yves
L'Age
Décédé le 16 Janvier 2016
A l'âge de 74 ans

Mme MARGAN DAVIAUD Violette
Rue de l'Eglise
Décédée le 19 Février 2016

Mme COPPOLA Marie-Rose
Le Clos du Vignaud
Décédée le 28 Février 2016
A l'âge de 74 ans

Mr BOUTAN René
16230 MANSLE
Décédé le 6 Mai 2016
A l'âge de 82 ans

Mr BOURIN Jean
La petite Moussigère
Décédé le 7 Mai 2016
A l'âge de 94 ans

Mr MONNINGTON Roy
Le Châtelard
Décédé le 2 Juin 2016
A l'âge de 77 ans

Mr PEROT Maurice
Grand' Rue
Décédé le 1 Juillet 2016
A l'âge de 76 ans

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille et aux amis de nos défunts



Bienvenue aux nouveaux petits podiorégaliens

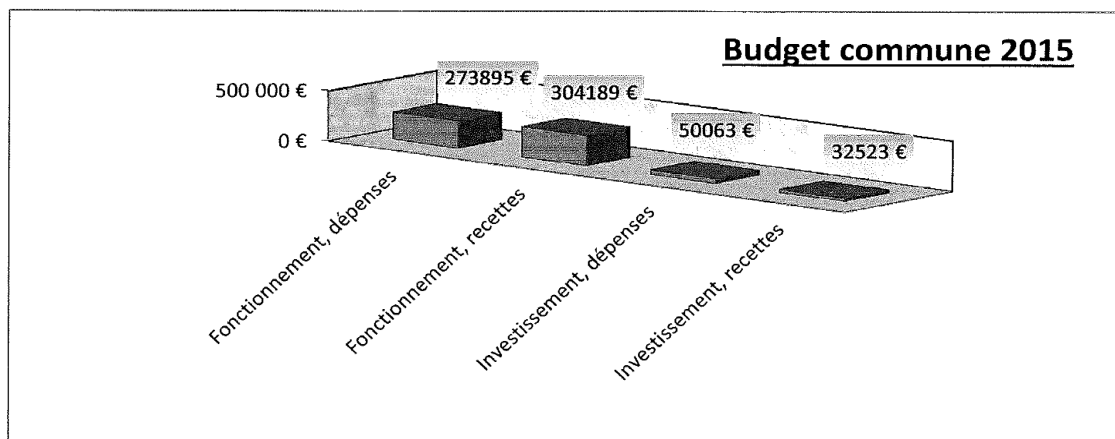
Lino RIDEAU
Né le 23 Janvier 2016
habitant à l'Age

Jules MORISSON
Né le 24 Janvier 2016
habitant à l'Age

Noah GEORGES-MOREAU
Né le 16 Avril 2016
habitant aux Albizias

Antoine QUINTARD
Né le 10 Juin 2016
habitant aux Brangeries

Quelques chiffres sur le budget communal 2015



Fonctionnement, dépenses: Eau, énergie, fournitures, entretiens bâtiments voiries, participation au SIVOM (école 35 % des dépenses de fonctionnement), assurances, personnel, ...

Fonctionnement, recettes: Impôts, dotations, subventions, locations salle et logement.

Investissement, dépenses: Emprunt et dette, matériel et outillage, mobilier.

Investissement, recettes: FCTVA, taxes locales et d'équipements

Quelques informations démographiques sur la Commune

Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas mais les habitants de Puyréaux s'appellent les Podiorégaliens et les Podiorégaliennes. Au 1er Janvier 2016, les chiffres fournis par l'INSEE indiquait que nous étions 522 habitants.

Le territoire communal couvre 8110 m².

Quelques rappels sur le tri sélectif de Calitom

JE TRIE DÉJÀ DANS MON SAC JAUNE

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus.



toutes les briques, cartons,
papiers, journaux, enveloppes



toutes les boîtes, bidons,
barquettes et aérosols en métal



toutes les bouteilles d'eau, de jus
de fruits, soda...



tous les flacons de produits de toilette
et de produits ménagers vides

NOUVEAU

Vous pouvez désormais trier la totalité des emballages en plastique.



toutes les barquettes



tous les pots et boîtes



tous les sacs et sachets



tous les films

! Pas besoin de les laver...
il suffit qu'ils soient bien vidés!

TOUJOURS DANS LE CONTENEUR À VERRE

bouteilles,
pots et bocaux
en verre



Tous les
emballages
ni compacts,
ni imbriqués.

PAS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR



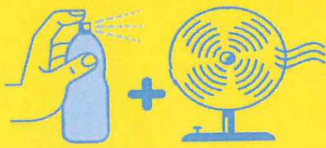
lingettes, emballages sales, couches, vaisselle cassée, objets...

Petit rappel concernant les fortes chaleurs

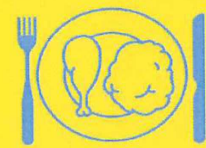


CANICULE, FORTES CHALEURS

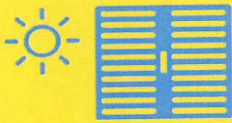
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques



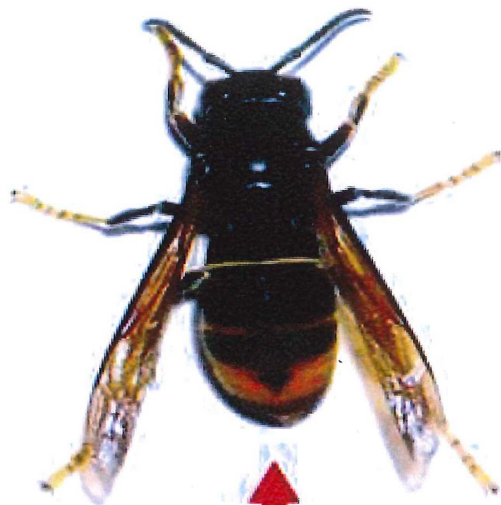
BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gov.fr/canicule • www.meteo.fr



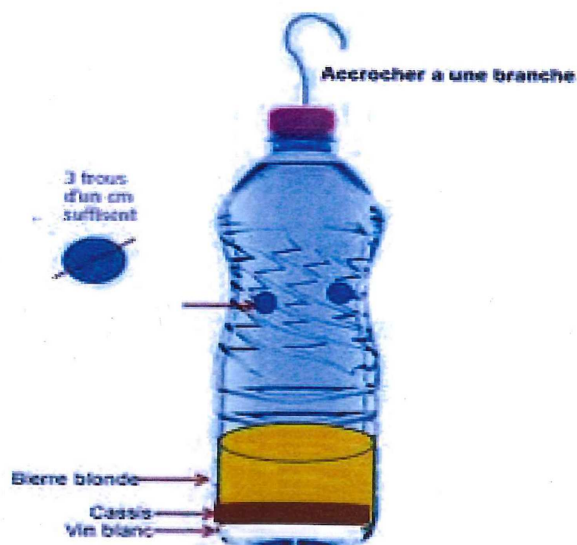
Identification des frelons asiatiques Destruction des nids



**Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)**



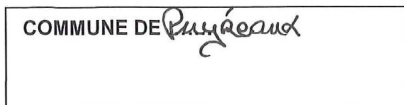
**Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**



Cette année, la campagne de destruction aura lieu du 15 juin au 15 Octobre 2016. Le Conseil départemental financera les coûts à hauteur de 50% et la commune prendra à sa charge les 50% restants. Pour cela, il convient de faire une demande de destruction à la Mairie.

Pour l'année 2015, sur le territoire communal, 5 nids ont été détruits pour un coût total de 523€ TTC répartis de la façon suivante : 261.50€ à la charge du Conseil Départemental et 261.50€ à la charge de la commune.

Informations de l'ARS concernant l'utilisation de l'eau de puits, sources ou forage



Note d'informations aux propriétaires occupants ou bailleurs

L'utilisation de l'eau de puits, sources ou forages privés dans les habitations

Madame, monsieur,

Dans le cadre des enquêtes « Habitat », l'Agence Régionale de Santé a constaté des désordres dans l'alimentation en eau potable des habitations. C'est pourquoi, à sa demande, je vous rappelle les dispositions réglementaires qui prévalent si vous utilisez une ressource privée (puits, source ou forage) ou une récupération d'eau de pluie dans vos maisons, ou si vous avez un projet de création d'une ressource privée.

Sachez alors :

- **que vous n'avez pas le droit de louer un logement, sans une autorisation du préfet** : un dossier doit être déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec une analyse complète de l'eau. Toute cette démarche est à vos frais. Renseignez-vous pour les pièces du dossier ;
- qu'il existe des règles techniques et des réglementations très précises pour réaliser ces ouvrages ;
- que les ouvrages (puits et forages) doivent être déclarés en mairie, sans que vous soyez taxé pour cela ;
- que la récupération d'eau de pluie doit être déclarée en mairie si l'eau est utilisée dans l'habitation ;
- que si vous utilisez ces eaux dites « alternatives » considérées comme non potables, dans votre habitation pour des usages liés à la boisson, cuisine, toilette, etc., vous devez procéder très régulièrement **à l'analyse complète de l'eau**, dans un laboratoire agréé par le ministère de la santé pour les analyses d'eau (pas un laboratoire d'analyses médicales, ni une pharmacie) ;
- **que si vous disposez aussi d'un branchement sur le réseau d'eau public, vous devez séparer totalement les deux réseaux (ils ne doivent pas être reliés par des vannes ou robinets vannes jamais entretenus, contrôlés ou changés) ou installer une bêche de surverse (déconnection).**
- que les double-réseaux suspectés (eau du réseau public et eau du réseau privé) peuvent faire l'objet d'un contrôle des agents chargés du service d'eau ;
- que cette séparation physique totale des deux réseaux (public et privé) garantit la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et protège votre santé, celle de vos proches et celles des autres.

La règle qui prévaut pour la protection de la santé de tous, est la suivante :

- La maison est alimentée exclusivement par l'eau du réseau d'adduction publique pour tous les usages sanitaires (boisson, cuisine, salle de bains, toilettes, lavage de la vaisselle, lavage du linge, etc..).
- Le puits, la source ou le forage sont utilisés en dehors de la maison pour les usages non sanitaires (arrosage jardin, pelouse, fleurs, lavages des sols, lavage des véhicules, etc..)

Toutes ces informations sont disponibles sur un site dédié www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com créé en partenariat avec des élus, des associations de consommateurs, des administrations ...dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2).

Renseignements : Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ARS), Délégation Départementale - 8, rue du Père Joseph Wrésinski – CS 22321 – 16023 ANGOULEME CEDEX – Tél : 05-45-97-46-45

Pour vos analyses d'eau, voici les coordonnées du
Laboratoire Départemental d'Analyses de la Charente (agréé par le Ministère de la Santé),
496 route de Bordeaux 16000 ANGOULEME
Téléphone 05.16.09.50.12

Souvenirs des manifestations organisées par la Municipalité

Samedi 23 Janvier 2016

Les vœux du Maire et du Conseil Municipal

Cette année, les vœux du Maire ont eu lieu un samedi soir afin de pouvoir réunir le plus grand nombre d'entre vous. Pari réussi !!!

Cette année encore, vous étiez nombreux à venir écouter le mot du maire et les présentations des associations faites par leur président. Cette soirée s'est clôturée autour du verre de l'amitié.



Samedi 19 Mars 2016

Nettoyage de printemps



Une nouveauté pour cette édition 2016, la présence de nouveaux habitants de la commune ainsi que quelques personnes d'une commune limitrophe qui souhaite s'inspirer de notre manifestation pour créer la même.

Une fois de plus la météo nous a été très favorable et a permis de rassembler environ 70 personnes aussi bien pour le ramassage que pour le côté festif de la manifestation !! C'est-à-dire le repas offert par la Municipalité et les 4 associations communales

Le bilan de cette journée est concluant car le volume de déchets est en constante diminution et permet de partager un agréable moment tous ensemble.

Dimanche 17 Avril 2016

Repas des Aînés



70 de nos aînés ont répondu présents à notre invitation dans la salle de Puyréaux les Bains sous le thème de la plage et du soleil !!! Un sympathique après-midi passé tous ensemble



Commémoration du 8 Mai 2016

Comme les années précédentes, nous étions quelques podiorégaliens réunis le 8 Mai pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Après le discours du maire, les enfants présents ont cité les noms des combattants tombés pour la patrie et nous nous sommes retrouvés à l'Escale pour partager le verre de l'amitié.

Concours et Décoration Noël 2016



Même si avec cette température estivale, nous sommes loin de penser aux fêtes de Noël, le Conseil Municipal a décidé que pour la première fois, nous organiserions un concours de maisons et jardins illuminés avec bien évidemment un petit cadeau à la clé.

Toutes les personnes désirant participer sont priées de s'inscrire en mairie avant le 30 Octobre afin de connaître les modalités.

De plus comme l'année dernière, nous sommes à la recherche de branches de sapin afin de pouvoir décorer les rues à moindre coût.

Nous sommes aussi à la recherche de nouvelles idées et pourquoi pas de volontaires pour installer ces décorations. Par ailleurs lorsque les branches sont installées et agrémentées de quelques décorations, vous pouvez tout à fait y ajouter votre touche personnelle.

Les Manifestations de nos associations

7 Août : Méchoui : Inscription avant le 03/08 au 06.44.78.54.43 (CJRP)

20 et 21 Août : Ball Trap (Société de Chasse)

12 Septembre : Reprise de la section Fitness (CJRP)

17 Septembre : Concours de belote (Club du 3^{ème} Age)

5 Novembre : Repas dansant (Société de Chasse)

26 Novembre : Marché de Noël (CJRP)

LE COIN DES ENFANTS



<http://www.coloriages-enfants.com>

RELIE LES POINTS POUR VOIR L'ANIMAL ET COLORE.

